



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 6 février 2007 à 11 h 30 à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers-ères, André Laframboise, Alain Riel, Alain Pilon, Patrice Martin, Louise Poirier, Pierre Philion, Denise Laferrière, Simon Racine, Denis Tassé, Luc Angers, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher Luc Montreuil et Jocelyne Houle formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Patrice Martin.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

Sont absents monsieur le maire Marc Bureau et monsieur le conseiller Frank Thérien.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de livraison sont déposés sur la table du conseil.

Monsieur le président procède à l'ouverture de la séance.

CM-2007-107 SUSPENSION DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL**

ET RÉSOLU QUE ce conseil suspend la présente séance.

Adoptée

CM-2007-108 REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER YVON BOUCHER**

ET RÉSOLU QUE ce conseil reprend la séance.

Adoptée

CM-2007-109 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LAFRAMBOISE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

CM-2007-110

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CM-2006-1036 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU "PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES" AFIN DE RÉALISER LA CONSTRUCTION D'UNE SURFACE SPORTIVE SYNTHÉTIQUE À GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, conscient de la demande sans cesse croissante de terrains sportifs, a donné son accord et réservé 850 000 \$ au surplus anticipé 2006 pour la construction d'une surface synthétique sportive par la résolution numéro CM-2006-1036 adoptée le 14 novembre 2006;

CONSIDÉRANT l'ampleur du projet, la Ville de Gatineau désire augmenter à 1 200 000 \$ sa demande d'aide financière au « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives » :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN PILON APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2007-130 en date du 6 février 2007, ce conseil modifie sa résolution numéro CM-2006-1036 adoptée le 14 novembre 2006 en augmentant la contribution de la Ville au projet de 850 000 \$ à 1 200 000 \$.

Le trésorier est autorisé à réserver à même le surplus anticipé 2006 un montant supplémentaire de 350 000 \$ pour un total de 1 200 000 \$ représentant 50 % des coûts de construction conditionnellement à l'acceptation du financement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le Module de la culture et des loisirs est mandaté pour soumettre une demande d'aide financière de l'ordre de 1 200 000 \$, représentant 50 % des coûts de construction pour un terrain sportif de surface synthétique, au « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives » mis sur pied par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale.

POUR

Monsieur André Laframboise
Monsieur Alain Riel
Monsieur Alain Pilon
Madame Louise Poirier
Monsieur Pierre Phillion
Madame Denise Laferrière
Monsieur Denis Tassé
Monsieur Luc Angers
Monsieur Joseph De Sylva
Monsieur Richard Côté
Monsieur Aurèle Desjardins
Monsieur Yvon Boucher
Monsieur Luc Montreuil
Madame Jocelyne Houle

CONTRE

Monsieur Simon Racine

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2007-111 LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LAFRAMBOISE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la présente séance à 12 h 20.

Adoptée

PATRICE MARTIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier